



## Retraite par points = Retraite en moins ! Ce qui s'annonce pour les hospitaliers... Tous en grève le 24 septembre !

Septembre 2019

Dans l'été, M. Delevoye a présenté son projet de réforme à la presse et aux syndicats. « **La Fonction Publique Hospitalière sera perdante** » titrait le journal Le Monde du 20 juillet. **Vous trouverez ci-dessous un résumé des attaques contre la retraite des Hospitaliers.**

### ► FIN DE LA CNRACL, NOTRE CAISSE DE RETRAITE

Page 5 du dossier de presse : « *Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite actuels... Les régimes spéciaux seront fermés* ».

**La fin de la CNRACL signifierait la fin de tous nos droits inscrits dans cette caisse de retraite.**

### ► FIN DU CALCUL DE LA PENSION SUR LES 6 DERNIERS MOIS DE SALAIRE

« *Les points s'accumuleront tout au long de la carrière sur un compte et, le moment venu, seront transformés en retraite* » (page 5 du dossier de presse).

Actuellement le fonctionnaire hospitalier part avec une pension calculée sur le salaire le plus élevé de sa carrière : **LE SALAIRE PERÇU LES 6 DERNIERS MOIS.**

**Le Régime universel par point implique un calcul sur la TOTALITE DE LA CARRIERE, donc la prise en compte de salaires bien plus bas que la fin de carrière.**

### ► MOINS DE COTISATION RETRAITE = MOINS DE PENSION

« *Il est proposé que le taux de cotisations soit de 28,12%, partagé entre l'employeur (60%) et le salarié (40%)...* » (page 6 du dossier de presse)

Prenons l'exemple d'un salaire brut de 1700 euros pour observer les effets de la réforme.

Salaire brut	Va actuellement à la CNRACL			Demain pour le Régime universel		
	Cotisation employeur	Cotisation hospitalier	Total Cotisations CNRACL	Cotisation employeur	Cotisation hospitalier	Total Cotisations CNRACL
1700 €	521,05 €	184,45 €	705,50 €	286,79 €	191,25 €	478,04 €
	soit 30,65 %	soit 10,85 %	soit 41,5 %	soit 16,87 %	soit 11,25 %	soit 28,12 %

Avec le système Delevoye, l'employeur public, verserait **234,26€ /mois de moins pour la retraite**. Nos pensions seraient brutalement diminuées par ce manque à gagner.

### ► FIN DE LA CATEGORIE ACTIVE POUR LES SAGES-FEMMES, IDE, PUERS, AS, AP, ASHQ, PARAMEDICAUX, ASSISTANTES-SOCIALES, ETC...

« L'âge légal de 62 ans s'appliquera... Ainsi les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique, notamment ceux des emplois classés en « catégorie active », seront progressivement fermés » page 13, du dossier de presse.

**L'ensemble de ces professionnels peuvent partir à 57 ans**, car elles/ils bénéficient d'une majoration de durée d'assurance de 4 trimestres par période de 10 années de services effectifs.

**La catégorie active permet d'atténuer la décote (études, temps partiels, etc).**

**En la perdant, il faudra effectuer MINIMUM, 5 ANS DE PLUS, sous réserve d'avoir une carrière pleine.** Delevoye propose de grappiller 6 mois de moins, 1 an, exceptionnellement 2, selon les postes occupés tout au long de la carrière (compte professionnel de prévention).

**Nous sommes très loin des droits de la catégorie active...**

### ► L'AVEU DE M. DELEVOYE

« Des départs anticipés seront conservés pour les militaires et les fonctionnaires ayant des fonctions dangereuses dans le cadre de fonctions régaliennes » (page 13, dossier de presse).

**Delevoye sait que son régime universel par point fait baisser les pensions et retarde l'âge de départ, alors il épargne les militaires et les policiers...**

**Mais pas les Hospitaliers !**

### ► 64 ANS ! TOUS PERDANTS !

« Il est proposé que, pour la génération 1963, l'âge du taux plein soit fixé à 64 ans » (page 8 du dossier de presse).

**Le salarié (fonctionnaire ou non) qui partirait avant 64 ans serait pénalisé.**

- Départ à 63 ans = moins 5%.
- Départ à 62 ans = moins 10%.

### OUVERTURE D'UN GRAND DEBAT ?

**Comment discuter si nos droits légitimes sont supprimés ?**

**Comment discuter si la CNRACL et la catégorie active disparaissent ?**

**Comment discuter avec des pénalités pour les départs avant 64 ans ?**

**Le préalable à toute discussion, c'est le maintien des droits des hospitaliers, de la CNRACL et de la catégorie active. La défense de nos retraites exige que ce projet soit retiré car il consiste à nous briser les 2 jambes.**

**Maintien de la CNRACL et de tous nos droits ! Non au régime universel par Points !**

## **Clermont-Ferrand le 24 septembre MANIFESTATION 10H00 à la Gare SNCF**

**CGT du CHU : GM/CMP : 51.864 / 51.865 ; NHE : 50.400 ; L. Michel :  
50.803**

**cgt@chu-clermontferrand.fr**